

RÈGLEMENT VTT

COUPE DE FRANCE



TRIAL

Modification GT 08 janvier 2026

SOMMAIRE

1.	DEFINITION	2
2.	PARTICIPATION ET DEROULEMENT	2
3.	CATEGORIES.....	3
4.	ENGAGEMENTS	5
5.	ATTRIBUTION DES NUMEROS ET NOMBRE DE PARTICIPANTS	6
6.	ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF	6
7.	COMPTAGE DES POINTS.....	7
8.	LES TITRES.....	7
9.	DOTATIONS	8

1. DEFINITION

- 1.1 La FFC met en compétition la **“COUPE DE FRANCE DE VTT - TRIAL”**. Cette compétition se déroule sur plusieurs épreuves à l'issue desquelles est établi un classement général final.
- 1.2 Tout coureur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
- 1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.
- 1.4 Ce document se lit en association avec le doc **TITRE VII TRIAL**

2. PARTICIPATION et DEROULEMENT

- 2.1 Les épreuves sont ouvertes aux coureurs français licenciés à la FFC, et étrangers licenciés au titre d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale.
- 2.2 Les types de licence FFC prérequis permettant l'inscription et la participation sont les suivantes :

Catégorie	Type Licence requis
Hommes et Femmes - à partir de la catégorie U19 (inclue)	* licences : Elite, Open 1, 2, 3
Hommes et Femmes U17, U15, U13	* licences : U17, U15, U13

Des coureurs de catégorie inférieure U11 (9-10 ans) pourraient éventuellement participer à cette compétition à condition d'avoir gagné leur sélection en manche interrégionale qualificative et ou sur dérogation de la Direction Technique Nationale, dans la limite de 2 par circuit interrégional.

- 2.3 Les épreuves se dérouleront sur 5 zones de 6 secteurs, L'organisateur doit créer deux groupes de cinq zones, dans le but de diminuer le nombre de porte dans chaque zone.

1^{ème} Solution :

- 1^{er} groupe pour les catégories Nationale Femme, Nationale Jeune, National 3, National 2 et National 1 Homme.
- 2^{ème} groupe pour les catégories Elite Femme, Expert Homme et Elite Homme.

2^{ème} Solution :

- 1^{er} groupe pour les catégories Nationale Femme, Nationale Jeune et National 3.
- 2^{ème} groupe pour les catégories Elite Femme, Nationale 2, Nationale 1 Homme, Expert Homme et Elite Homme.

2.4 Format de compétition pour les différentes catégories

Catégories	Finale directe	1/2 Finale et Finale	Nb coureurs éligibles en Finale
Nationale Jeune mixte		OUI	4 à 6
Nationale 3 mixte		OUI	4 à 6
Nationale 2 mixte	3 tours		
Nationale 1 mixte	3 tours		
Expert mixte	3 tours		
Elite Homme		OUI	4 à 6
Elite Femme		OUI	4 à 6

Exemple de typique format de compétition

Le déroulement détaillé des ½ finales avec Finale ou Finale directe est décrit dans le Titre VII TRIAL, chapitre 6.

Attention, l'organisateur, en accord avec la FFC, peut organiser davantage de finales et donc moins de Finale directe, en fonction de la durée totale de la compétition qu'il propose (2 jours ou 2,5 jours).

La Catégorie Nationale Femme bénéficiera d'un classement scratch toutes catégories confondues.
Le plus haut niveau accepté étant catégorie National 2.

Le nombre de zones et de tours minimum est comme indiqué ci-dessous :

	Nombre de zones	Nombre de tours
½ Finale	5	2 minimum
Finale	5	1
Finale directe	5	3

3. CATEGORIES

- 3.1 Les catégories sont déterminées suivant un cumul de points reprenant les classements Championnats de France VTT et Coupe de France VTT de l'année précédente.
- 3.2 Les coureurs devront avoir un type de licence en concordance avec leur catégorie pour pouvoir s'inscrire aux épreuves.
- 3.3 En fonction de leurs résultats de l'année précédente, les coureurs auront la possibilité de s'inscrire dans telle ou telle catégorie de niveau. La répartition sera établie chaque année dans un document annexe intitulé « Catégories Trial »

Catégorie Elite Homme

Seront considérés comme tels :

- Les coureurs classés parmi les 10 premiers de cette catégorie l'année précédente en « Coupe de France & Championnats de France », sauf dérogation de la FFC.
- Les 3 premiers de la catégorie Expert Homme de l'année précédente en « Coupe de France & Championnat de France », sauf dérogation de la FFC, dans la limite de 7 places.
- Les coureurs étrangers classés au meilleur niveau international

Catégorie Expert Homme

Seront considérés comme tels :

- Les coureurs classés parmi les 12 premiers de cette catégorie l'année précédente (excepté les coureurs montant en Elite) en « Coupe de France & Championnats de France »,
- Les 3 coureurs Elite Homme l'année précédente ne pouvant être maintenus dans cette catégorie en « Coupe de France & Championnats de France »
- Les 5 premiers coureurs de la catégorie Nationale 1 Homme en « Coupe de France & Championnats de France »,
- Autres coureurs classés dans cette catégorie, pouvant s'inscrire dans la limite des places disponibles

- Les coureurs étrangers classés au niveau intermédiaire à l'international
- Les coureurs classés dans la catégorie de niveau inférieur pour l'année en cours, pouvant s'inscrire dans la limite des places disponibles.

Catégorie Nationale 1 Homme

Seront considérés comme tels :

- Les coureurs classés parmi les 20 premiers de l'année précédente en « Coupe de France & Championnats de France », (excepté les coureurs montant en EXPERT HOMME) en « Coupe de France & Championnats de France »
- Les 7 premiers National 2 de l'année précédente au cumul des résultats "Coupe de France & Championnats de France », sauf dérogation de la Fédération Française de Cyclisme.
- Autres coureurs classés dans cette catégorie, pouvant s'inscrire dans la limite des places disponibles
- Les coureurs classés dans la catégorie de niveau inférieur pour l'année en cours, pouvant s'inscrire dans la limite des places disponibles

Catégorie Nationale 2 (Mixte)

Seront considérés comme tels :

- Les coureurs classés parmi les 10 premiers de la catégorie Nationale 3, l'année précédente en « Coupe de France & Championnats de France »
- Autres coureurs classés dans cette catégorie, pouvant s'inscrire dans la limite des places disponibles
- Les coureurs classés dans la catégorie de niveau inférieur pour l'année en cours, pouvant s'inscrire dans la limite des places disponibles
- Les coureurs Femmes en inscriptions libres..

Catégorie Nationale 3 (Mixte)

- Les coureurs classés parmi les 10 premiers de la catégorie JEUNE de l'année précédente en « Coupe de France & Championnats de France »
- Autres coureurs classés dans cette catégorie, pouvant s'inscrire dans la limite des places disponibles
- Les coureurs classés dans la catégorie de niveau inférieur pour l'année en cours, pouvant s'inscrire dans la limite des places disponibles
- Les coureurs Femmes en inscriptions libres.

Catégorie Nationale Jeune (Mixte)

- Cette catégorie est ouverte à tous les coureurs hommes des catégories U13, U15, qui le désirent, dans la limite des places disponibles
- Les coureurs Femmes en inscriptions libres.

Catégorie Elite Femme

- Cette catégorie est **ouverte à toutes les femmes reconnus de ce niveau.**

Catégorie Nationale Femme

- Cette catégorie est ouverte **à toutes les femmes à partir de la catégorie U13.**
- Les Femmes inscrites en Nationale 2, Nationale 3 et en Nationale Jeune, en plus des classements spécifiques dans chacune des catégories seront classées en Nationale Femme.

4. ENGAGEMENTS

4.1 Engagements par Internet

Les engagements et le paiement se font en ligne sur la plateforme d'inscription (www.ffc.fr).

Les inscriptions en ligne « normales » seront closes le lundi 20h00 précédant la compétition.

Le lendemain de la date butoir des inscriptions en ligne « normales », une deuxième **période d'inscription « en retard »** est ouverte généralement jusqu'à J-1 du premier jour du programme.

Toutes les inscriptions effectuées durant la période des inscriptions « en retard » sont majorées de **30 €** par rapport aux montants « normaux ».

Pour les inscriptions des Clubs et des Teams, le montant de la majoration sera plafonné **90 €** au-delà de 3 inscrits de la même structure.

4.2 Engagements sur place

Les inscriptions sur les sites de compétition sont possibles en salle de permanence, jusqu'à 12h00 la veille de la compétition, dernier délai.

Les horaires d'ouverture de la salle permanence sont indiqués sur les programmes des épreuves.

Toutes les inscriptions effectuées « sur place » sont majorées de **50 €** par rapport aux montants « normaux » indiqués ci-dessus.

Pour les inscriptions sur place par le biais des Clubs et des Teams, le montant de la majoration sera plafonné **120 €** au-delà de 3 inscrits de la même structure.

4.3 Remboursement

Le remboursement de l'engagement est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication indiquant le nom du coureur, daté d'une date antérieure à la compétition en question.

La démarche devra être faite impérativement dans la semaine suivant la compétition.

Les demandes se feront par mail, en joignant le certificat médical et en indiquant les données suivantes : *numéro de facture (impératif), nom et prénom, numéro de licence, lieu et date de l'épreuve, catégorie de course et certificat médical*

Aucun remboursement ne sera effectué si la demande est hors délai.

5. ATTRIBUTION DES NUMEROS et NOMBRE DE PARTICIPANTS

	Catégorie
Les numéros de 1 à 30	Elite Homme
Les numéros de 31 à 60	Expert Homme
Les numéros de 61 à 100	Nationale 1 Homme
Les numéros de 101 à 200	Nationale 2 Mixte
Les numéros de 201 à 300	Nationale 3 Mixte
Les numéros de 301 à 400	Elite Femme
Les numéros de 401 à 500	Nationale Jeune Mixte

Les numéros peuvent faire l'objet de modifications (ex. si plus de 30 élites, le 31^{ème} élite a le numéro 3001, etc.).

Le nombre de participants est limité, par catégorie (quota des pilotes français) :

	Nombre maximum (170)
Nationale Jeune Mixte	30 participants
Nationale 3 Mixte	30 participants
Nationale 2 Mixte	30 participants
Nationale 1 Homme	30 participants
Expert Homme et Elite Femme	30 participants
Elite Homme	20 participants

Les coureurs étrangers ne rentrent pas dans les quotas ci-dessus. Il est donc possible d'avoir en compétition, un nombre supérieur de coureurs dans chaque catégorie.

En conséquence, en cas de nombre de coureurs supérieur par catégorie (exemple : inscription de coureurs étrangers), le collège des arbitres se réserve la possibilité de réduire le nombre de zones et/ou de tour de zones suivant la catégorie.

6. ACCUEIL et CONTROLE ADMINISTRATIF

6.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des coureurs se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par la FFC.

Le retrait des dossards des coureurs possible jusqu'à une heure avant le départ de chaque catégorie uniquement pour les coureurs régulièrement engagés au préalable.

6.2 Les coureurs devront être régulièrement engagés et présenteront au contrôle leur licence et/ou leur certificat médical.

6.3 Un coureur ne sera considéré comme régulièrement engagé que lorsqu'il aura rempli et validé son engagement et le paiement en ligne.

7. COMPTAGE DES POINTS

Barème d'attribution des points par manche :

1er : 200 pts, 2e : 170 pts, 3e : 150 pts, 4e : 140 pts, 5e : 132 pts, 6e : 126 pts, 7e : 122 pts, 8e : 120 pts, 9e : 118 pts, 10e : 116 pts, 11e : 114 pts, 12e : 112 pts, 13e : 110 pts, 14e : 108 pts, 15e : 106 pts, 16e : 104 pts, 17e : 102 pts, 18e : 100 pts, 19e : 98 pts, 20e : 96 pts, 21e : 94 pts, 22e : 92 pts, 23e : 90 pts, 24e : 88 pts, 25e : 86 pts, 26e : 84 pts, 27e : 82 pts, 28e : 80 pts, 29e : 78 pts, 30e : 76 pts, 31e : 74 pts, 32e : 72 pts, 33e : 70 pts, 34e : 68 pts, 35e : 66 pts, 36e : 65 pts, 37e : 64 pts, 38e : 63 pts, 39e : 62 pts, 40e : 61 pts, 41e : 60 pts, 42e : 59 pts, 43e : 58 pts, 44e : 57 pts, 45e : 56 pts, 46e : 55 pts, 47e : 54 pts, 48e : 53 pts, 49e : 52 pts, 50e : 51 pts, 51e : 50 pts, 52e : 49 pts, 53e : 48 pts, 54e : 47 pts, 55e : 46 pts, 56e : 45 pts, 57e : 44 pts, 58e : 43 pts, 59e : 42 pts, 60e : 41 pts, 61e : 40 pts, 62e : 39 pts, 63e : 38 pts, 64e : 37 pts, 65e : 36 pts, 66e : 35 pts, 67e : 34 pts, 68e : 33 pts, 69e : 32 pts, 70e : 31 pts, 71e : 30 pts, 72e : 29 pts, 73e : 28 pts, 74e : 27 pts, 75e : 26 pts, 76e : 25 pts, 77e : 24 pts, 78e : 23 pts, 79e : 22 pts, 80e : 21 pts, 81e : 20 pts, 82e : 19 pts, 83e : 18 pts, 84e : 17 pts, 85e : 16 pts, 86e : 15 pts, 87e : 14 pts, 88e : 13 pts, 89e : 12 pts, 90e : 11 pts, 91e : 10 pts, 92e : 9 pts, 93e : 8 pts, 94e : 7 pts, 95e : 6 pts, 96e : 5 pts, 97e : 4 pts, 98e : 3 pts, 99e : 2 pts, 100e : 1 pt.

Sera retenue la totalité des résultats si le nombre d'épreuves est compris entre 1 et 3 épreuves, et la totalité des résultats des courses réellement organisées moins le plus mauvais résultat (une absence est considérée comme un résultat) si le nombre d'épreuves est supérieur ou égal à 4.

Les Championnats de France compteront comme une manche de Coupe de France et attribueront des points pour le classement général final de la Coupe de France, si la Coupe de France ne compte pas plus d'une manche.

En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par le nombre de meilleures places (places de premier, de places de second, etc.) sur la totalité des épreuves organisées ; puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe de France.

8. LES TITRES

À l'issue de la Coupe de France, seront décernés 9 titres de vainqueur TRIAL :

- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Scratch Elite Homme
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Scratch Expert Homme
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Scratch Nationale 1 Homme
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Scratch Nationale 2 (Mixte)
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Scratch Nationale 3 (Mixte)
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Elite Femme
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Nationale Femme (Scratch des Femmes en Nat 2, Nat 3 et Nat Jeune)
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Nationale Jeune (Mixte)
- Vainqueur de la Coupe de France de TRIAL Masters (30 ans et +)

A condition qu'au moins 8 coureurs soient inscrits dans chaque catégorie concernée pour les hommes, 3 coureurs pour les Femmes et 5 coureurs pour les Masters. Pour établir le classement de la Coupe de France de Trial Masters, un classement des 30 ans et + sera sorti du classement Scratch de la Coupe de France Nationale 2.

9. DOTATIONS

CLASSEMENT PAR MANCHE

Montant général des prix : 600 € - Elite Hommes et Elite Femme

1 ^{er}	300 €
2 ^e	200 €
3 ^e	100 €

CLASSEMENT GENERAL FINAL

Montant général des prix : 1100 € - Elite Hommes

1 ^{er}	350 €
2 ^e	250 €
3 ^e	180 €
4 ^e	150 €
5 ^e	100 €
6 ^e	70 €

Montant général des prix : 1100 € - Elite Femmes

1 ^{er}	350 €
2 ^e	250 €
3 ^e	180 €
4 ^e	150 €
5 ^e	100 €
6 ^e	70 €